
John S. OTT, *Bishops, Authority and Community in Northwestern Europe, c. 1050-1150*

Laurent Jégou



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ccm/6040>

DOI : 10.4000/ccm.6040

ISSN : 2119-1026

Éditeur

Centre d'études supérieures de civilisation médiévale

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2017

Pagination : 193-195

ISSN : 0007-9731

Référence électronique

Laurent Jégou, « John S. OTT, *Bishops, Authority and Community in Northwestern Europe, c. 1050-1150* », *Cahiers de civilisation médiévale* [En ligne], 238 | 2017, mis en ligne le 01 juin 2017, consulté le 22 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ccm/6040> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ccm.6040>



La revue *Cahiers de civilisation médiévale* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

John S. OTT. – *Bishops, Authority and Community in Northwestern Europe, c. 1050-1150*. Cambridge, Cambridge University Press, 2015, xii-380 p. (Cambridge Studies in Medieval Life and Thought. Fourth Series, 102).

John Ott est l'A. et l'éditeur de travaux remarquables sur le pouvoir épiscopal. Cette monographie est la version largement remaniée de son PhD soutenu à Stanford en 1999, qu'il a retravaillé en intégrant les travaux publiés ces dernières années sur le pouvoir épiscopal ou sur les fondements de l'autorité ecclésiastique, ainsi qu'en témoigne l'impressionnante bibliographie de près d'un millier de titres proposée en fin de volume.

Dans cet ouvrage, J. Ott s'intéresse à la construction du pouvoir épiscopal et de l'autorité épiscopale dans le Nord-Ouest de l'Europe – en réalité la province ecclésiastique de Reims – au cours des années 1050-1150. La période qui suit le pontificat de Léon IX (1048-1054) est marquée par le nouveau rôle assigné par les papes aux évêques, lesquels deviennent les hommes clés de la réforme ecclésiastique impulsée par Rome. En effet, les XI^e-XII^e siècles donnent lieu à une redéfinition des contours et des exigences de la fonction épiscopale, les hommes d'Église étant tiraillés entre les exigences administratives et liturgiques de leur diocèse et l'appartenance à une Église

universelle. Mais ce siècle ne peut être réduit à la seule réforme grégorienne ; il s'illustre aussi par la complexification des relations entre les acteurs de la vie politique, économique et religieuse (papauté, épiscopat, souverains, moines, communes) ou la transformation des structures monastiques, avec d'innombrables fondations et l'émergence de nouveaux ordres monastiques et canoniaux. Il découle de ces évolutions un renouvellement de la réflexion des évêques sur leur mission, qui donne lieu, selon l'A., à une « ecclésiologie régionale épiscopale » (p. 16) construite en résonance avec les transformations politiques, sociales et religieuses qui ont touché la province de Reims.

Environ cent évêques ont occupé les sièges de la province de Reims entre 1050 et 1150. Tous n'ont pas eu le rayonnement et le charisme d'un Lambert d'Arras, d'un Godefroy d'Amiens ou d'un Odon de Cambrai ; tous n'ont pas participé à l'élaboration d'une ecclésiologie épiscopale, mais ils ont, selon les mots de l'A., formé un *ordo episcoporum*, partagé une identité épiscopale et agi de manière collective, assurant ainsi le renforcement de la position de l'épiscopat dans la société. Reprenant les travaux de Maureen Miller sur l'identité religieuse (en tant que catégorie d'analyse capable de saisir les discours concernant le pouvoir et l'autorité) et ceux de Claudia Rapp sur les fondements sacrés de l'autorité épiscopale, il ajoute comme critère de définition de l'autorité épiscopale la conduite quotidienne de l'évêque, qui peut renforcer ou au contraire ruiner la sacralité de la fonction. Sont également mobilisés de manière pertinente les travaux des anthropologues Clifford Geertz et Anthony Cohen, pour qui l'identité et la solidarité collectives se réalisent dans les moments où l'intégrité du groupe est menacée.

Le premier chapitre fait office d'introduction générale, et aborde la sociologie de l'épiscopat des XI^e-XII^e siècles – dont 70 % des membres sont issus du clergé – comme les fondements de l'autorité épiscopale. On pourra reprocher à l'A., dans ce chapitre comme dans l'ensemble du volume, sa tendance à surévaluer l'homogénéité du groupe épiscopal. Certes, les prélats sont suffragants d'une même province ecclésiastique, exercent la même charge, partagent une culture lettrée acquise dans les écoles cathédrales (objet du chapitre 2), mais ils sont également membres de familles aristocratiques et sont placés sur un siège qui les ancre dans les réalités locales. Ainsi, il nous semble qu'on ne peut appréhender l'action épiscopale si on fait abstraction du système de valeurs aristocratiques dont étaient empreints ces hommes d'Église ou si on élude la défense de leurs intérêts personnels et

familiaux, qui pouvaient entrer en concurrence avec la conscience de groupe mise en exergue par J. Ott.

Le chapitre 3 est consacré aux défis auxquels durent faire face les évêques dans la gestion du pouvoir. Alors qu'ils étaient confrontés à l'apparition de nouvelles formes de religiosité, au poids économique et social croissant exercé par les groupes marchands, l'A. démontre la grande capacité d'adaptation des évêques, en mobilisant des exemples qui font voir le déroulement quotidien de la vie religieuse ainsi que les arcanes de l'action épiscopale, agitée par les tensions, les mouvements de foule, la compétition avec les communes... On y observe aussi la force de réaction et le pragmatisme des évêques face à ces nouveaux acteurs que sont les communes, les hérétiques ou les prédicateurs. Le sort de ces derniers, qui furent pour certains condamnés (comme Tanchelm) ou au contraire reconnus par l'Église (comme Norbert de Xanten) tient justement en grande partie au soutien dont ils bénéficièrent de la part des évêques.

Il faut attendre le chapitre 4 pour voir abordée la notion de communauté proprement dite, définie de manière quelque peu restrictive comme un ensemble de sociabilités et de collaborations entre les évêques de la province de Reims, des liens qu'ils entretiennent par l'échange de correspondance, la participation commune aux conciles, aux célébrations liturgiques ou aux règlements de conflits. Pour l'auteur, les évêques forment un *ordo* lié par un contexte régional commun, qui fonctionne comme un lobby auprès du pape ou du comte de Flandre. C'est oublier un peu vite que si les relations entre suffragants étaient essentielles, les contours des réseaux étaient beaucoup plus complexes et dépassaient le cadre de la province ecclésiastique et même du royaume. Que la solidarité régionale prime sur l'application des ordres pontificaux, c'est une évidence ; que la solidarité épiscopale s'applique dans le règlement des conflits, c'est un fait ancien. Mais l'auteur propose une interprétation irénique de la communauté épiscopale, qu'il voit notamment apparaître dans les actes conciliaires ou dans certains textes hagiographiques, alors même que cette unanimité est inhérente à ce type de sources qui s'attachent à identifier le groupe épiscopal avec la communauté apostolique ou à conformer l'action épiscopale au modèle du bon pasteur véhiculé par la *Regula Pastoralis*. L'auteur est plus convaincant lorsqu'il démontre le caractère mouvant des rapprochements ou alliances tissés par les évêques avec les élites laïques et ecclésiastiques. En fait de communauté, son travail est davantage consacré à la collégialité et à l'identité épiscopale que partagent les évêques de la province de Reims.

Les chapitres suivants sont les plus convaincants, ils sont consacrés à la construction et la consolidation de l'autorité épiscopale à partir des activités littéraire, pacificatrice, prédicatrice des évêques de la province. Ces actions sont exposées sous forme de dossiers thématiques que l'A. consacre à l'historiographie archiépiscopale rémoise au XI^e s. (chapitre 5), à l'hagiographie cambrésienne (chapitre 6) ou soissonnaise (chapitre 8), au règlement des conflits (chapitre 7) ou à la prédication épiscopale (chapitre 8). L'action des évêques est alors replacée dans son contexte régional et local, dominé par les tensions politiques avec les comtes, les *cives* ou les communautés monastiques. Reims cesse, après l'an mil, d'être « la mémoire de la France » mais les clercs rémois continuent, dans la continuité de Flodoard, de faire la promotion de « leurs » archevêques, qui tirent leur prestige de leur implication dans la restauration et la fondation d'églises ou dans l'association avec la figure mariale. À Cambrai, la consolidation de l'autorité passe par la composition de la *vita* de saint Liébert († 1076), dont l'hagiographe dresse un double portrait, celui d'un évêque de cour et d'un évêque grégorien capable de transcender les frontières entre exercice du pouvoir politique et activité pastorale. Un autre évêque, Principius de Soissons, fait l'objet d'une *vita*. En dépit de l'absence de données nouvelles concernant ce saint du V^e s., Gautier de Théroouanne lui consacre une nouvelle *vita*, qui lui donne l'occasion de rappeler le lien familial fraternel qui le lie à saint Rémi de Reims, et de véhiculer les idéaux épiscopaux du XII^e s., en soulignant le rôle de la prédication dans la figure du bon pasteur. Enfin, à Amiens comme dans la Flandre voisine, c'est la liturgie, en particulier l'élévation des reliques, qui a constitué un instrument de pacification dans les moments de forte tension sociale, des célébrations que les évêques sont parvenus à orienter à leur profit.

En dépit des réserves émises plus hautes à l'encontre de l'usage du concept de communauté, il n'en demeure pas moins que cet ouvrage clair et solidement argumenté propose une approche riche et nuancée de ce qui fonde la domination épiscopale, et qui apporte une solide pierre à l'édifice des études consacrées à l'épiscopat de l'époque grégorienne.

Laurent JÉGOU.